Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
053-200083392-20260615-S02-BC-96-2026-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 17/06/2026
Mise ne ligne le 17/06/2026

# DÉLIBÉRATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

## N° 96/2026
## SÉANCE N°2 DU 15 JUIN 2026

## ATELIERS DE PRATIQUE ARTISTIQUE THÉÂTRALE, DANSE ET MODÈLES VIVANTS – CONVENTIONS 2026-2027

À la date mentionnée ci-dessus, le bureau communautaire, légalement convoqué le 9 juin 2026, conformément au code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance ordinaire, à dix-sept heures zéro minute, dans la salle Ambroise Paré de l'Hôtel Communautaire, sous la présidence de Madame Isabelle Fougeray, première vice-présidente puis de Monsieur Florian Bercault, président.

**Étaient présents**
Florian Bercault (à partir de 17 h 14), président ; Isabelle Fougeray, Tony Echelard, Corinne Gougeon, Fabien Robin, Marie Er-Rafiqui, Patrick Pavard, Claire Le Cornec, Ingrid Walkowiak (jusqu'à 18 h 48), Sébastien Destais, Nadège Davoust, Nicolas Deulofeu, vice-présidents ; Olivier Barré, Céline Loiseau, Antoine Caplan (jusqu'à 18 h 53), Geneviève Pham Sigmann (à partir de 17 h 16 et jusqu'à 18 h 45), Jean-Marc Chanteau, Sylvie Ribault, Louis Michel (jusqu'à 19 h 31), Nathalie Foret-Vettier, Eric Morand (jusqu'à 18 h 49), Patrice Morin et Eric Paris, membres du bureau.

**Était représenté**
Jean-René Ladurée, a donné pouvoir à Florian Bercault, Christine Nadau a donné pouvoir à Tony Échelard, Julien Brocail a donné pouvoir à Jean-Marc Chanteau, Ingrid Walkowiak a donné pouvoir à Isabelle Fougeray (à partir de 18 h 48), Antoine Caplan a donné pouvoir à Céline Loiseau (à partir de 18 h 53), Geneviève Pham Sigmann a donné pouvoir à Claire Le Cornec (à partir de 18 h 45), Eric Morand a donné pouvoir à Fabien Robin (à partir de 18 h 49), Gwénaël Poisson a donné pouvoir à Corinne Gougeon

Liste des délibérations affichée et mise en ligne le : 16 juin 2026.

N° 096 / 2026

## BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 15 JUIN 2026

ATELIERS DE PRATIQUE ARTISTIQUE THÉÂTRALE, DANSE ET MODÈLES VIVANTS - CONVENTIONS 2026 2027

Rapporteur : Claire Le Cornec

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-29, L5211-1, L5211-2 et L5211-10,

Vu la délibération n° 31/2026 du conseil communautaire du 4 mai 2026 portant délégation d'attributions du conseil communautaire au bureau communautaire,

Vu les statuts de Laval Agglomération en date du 19 juin 2017 portant compétence en matière d'organisation et financement de l'enseignement artistique en matière de musique, danse, théâtre et arts visuels dans le cadre du conservatoire communautaire ainsi que les actions portées ou accompagnées par celui-ci,

Considérant que dans le cadre de l'agrément du conservatoire de Laval Agglomération, établissement à rayonnement départemental (musique – danse – théâtre - arts visuels), Laval Agglomération met en place des ateliers de pratique artistique théâtrale, hip hop et avec modèles vivants,

Que Laval Agglomération fait appel à des artistes associés (compagnies, associations ou personnes) pour assurer ces interventions,

Qu'il convient de signer tout document entre Laval Agglomération et ces divers intervenants,

Après avis de la commission culture sport,

DÉLIBÈRE

Article 1er
La mise en place d'ateliers de pratique artistique au conservatoire de Laval Agglomération pour la saison 2026/2027 est approuvée.

Article 2
Le président de Laval Agglomération ou son représentant est autorisé à signer tout document entre Laval Agglomération et les divers intervenants en lien avec ce dispositif.

Article 3
Le président de Laval Agglomération est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Article 4
Il en sera rendu compte en séance du conseil communautaire.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Le Président,

Signé : Florian Bercault